

héros des « Mabinogion »⁽¹⁾, portant le nom même de *Nicython*, identiquement notre *Nuilton* du XII^e siècle...

Nicython!... Quand il s'agit de retrouver ce personnage, on désigne le roi irlandais *Nailton*, de Beda...

Nailton, à son tour, nous ramène à un monument du culte : la « Pierre à Niton » de Genève, pour laquelle nous trouvons les variantes *Nailton*⁽²⁾, *Neiton*⁽³⁾, *Neyton*⁽⁴⁾, *Nyton*⁽⁵⁾...

Cette « Pierre à Niton » était un autel : tel il a été qualifié par la légende locale constatée au XVII^e siècle, par SPON ; au XIX^e, par THOUREL...

Tel il est démontré, par la découverte, à son pied, le 19 janvier 1645 (lors d'une baisse extraordinaire des eaux), de trois instruments de sacrifice, conservés au musée de Genève, et dessinés dans l'ouvrage de GALIFFE : ce sont, non seulement une « securis » ou « secespita » romaine, reconnue par SPON, archéologue de valeur, mais encore deux de ces ustensiles que nous appelons « kelts » et qui (cela était encore ignoré du temps de SPON) caractérisent l'âge dit du bronze, celui où l'on a constaté l'existence de « cités lacustres »...

Or il existe une carte de la « cité lacustre » de Genève⁽⁶⁾, et son emplacement (rive gauche du lac et du fleuve, à l'entrée du Rhône dans la ville actuelle) s'étend depuis les Eaux vives jusqu'à la Corraterie : il comprend la « Pierre à Niton » et un autre autel dont je reparlerai.

Une voie, sans doute ancienne, se détachant de la Route des Eaux vives, porte le nom de « Chemin des pierres du Niton », vers lesquelles il a dû conduire les sectateurs du culte païen, pratiqué là, dès avant le temps des Romains : en effet, pourquoi un chemin vers ces pierres, si c'était uniquement pour aller les admirer de la rive, terme de la promenade !

J'insiste tout particulièrement sur cette « Pierre à Niton » de Genève, à raison d'une particularité frappante...

Je laisse parler GALIFFE⁽⁷⁾ qui continue à s'occuper de la rive aux habitations lacustres : « C'est encore de l'époque celtique que la campagne a conservé longtemps, surtout dans les localités de

(1) Publiés par LOTH dans le *Cours cité de d'Arbois*, III, 270, où, p. 15, il est reconnu que les « Mabinogion », écrits au XII^e siècle, sont celtiques pour le fond des récits.

(2) SPON, *Histoire de Genève* (1680), I, p. 13 de l'édition de 1730.

(3) THOUREL, *Histoire de Genève* (1832), p. 20.

(4) GALIFFE, *Genève historique* (1869), p. 7.

(5) Id., *Supplément* (1872), p. 10.

(6) Réduite par GALIFFE, p. 14 de son *Supplément*.

(7) *Supplément*, p. 15.

la rive gauche, certaines croyances superstitieuses, comme celle aux « Servants », génies domestiques invisibles taquins ou complaisants, selon les dispositions du ménage qu'ils honorent de leur attention... ».

Tout à fait nos Nutons... Je m'en serais voulu de ne pas communiquer cela à *Wallonia*, comme document à l'appui de ma thèse sur l'autel consacré à la divinité des *Nutons* aux environs de Dinant : il y a donc eu, à Genève, un autel semblable et cet autel a même conservé le nom de la divinité à laquelle il fut consacré.

Ces *Nutons* de Genève, on les rapporte à l'époque celtique anté-romaine, et, en effet, telle est bien l'indication qui résulterait de la trouvaille de « kelts », au pied de « l'autel » cité : ces instruments n'étaient plus en usage sous les Romains.

Seulement la « secespita » démontrerait qu'à l'époque de ceux-ci, le culte des *Nutons* n'avait pas cessé...

Tout récemment, on vient d'en acquérir la preuve, les Romains, dans les « palafittes » de la cité lacustre de Genève, continuèrent les traditions de leurs prédécesseurs : Le 14 mai 1884, en face de la Corraterie, en plein Rhône, on a découvert l'inscription suivante⁽¹⁾ :

DEO. NEPTVN
C. VITALINIVS
VICTORINVS
MILES
LEG. XXII
A CVRIS
V. S. L. M

Le culte de *Neptune* succédant, au même endroit, à celui de la divinité des *Nutons*!...

En vérité, SPON avait pressenti cette découverte, quand il faisait figurer sur une de ses planches la « Pierre à Niton », comme « ara *Neptuni* » et quand il disait : « Ce petit rocher dans le lac, au devant de la ville, servait d'un autel dédié à *Neptune*, le dieu des eaux, et c'est de son nom que celui de *Nailton* a été formé ».

Aujourd'hui, on se demandera si ce n'est pas plutôt l'inverse et si le *Neptune*, adoré par les Romains à Genève, ne dérive pas de la divinité des *Nutons*, adorée avant lui au même endroit ?

Dans un dernier §, malgré l'apparence « aquatique » que présentent les *Nutons* de Genève, j'essayerai de rétablir la chronologie des *Nutons* terrestres ou marins, dans les Chansons de geste.

H. SCHUERMANS.

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 5878 : « In ipso alveo Rhodani, au milieu de pilotis qui pourraient bien remonter à l'époque lacustre ».



Chronique Wallonne

Le mouvement flamand et le mouvement flamingant.

Le mouvement de races et les conflits de langues auxquels nous assistons vient d'être de la part de M. Maurice WILMOTTE, l'objet d'une étude approfondie et très intéressante, dans un livre qui, au point de vue politique, a fait un certain bruit dans la presse (1). Ce point de vue est naturellement étranger aux préoccupations de *Wallonia*, bien que l'ouvrage de M. WILMOTTE, par l'érudition de son auteur et les aperçus originaux qu'il devait nécessairement apporter, mérite de retenir l'attention.

C'est dans la seconde partie du livre — avant de parler de « l'Avenir socialiste », et après avoir montré le « Passé libéral » par l'œuvre politique de trois Wallons : Charles Rogier, Walthère Frère-Orban et Jules Bara — c'est à propos du « Présent catholique » que l'auteur parle des conflits de races et de langues en Belgique.

Le mouvement flamand est naturellement le principal objet de son étude. Il en fait surtout l'historique. Nous ne pouvons mieux faire que de résumer son exposé, en retenant les principaux faits, avec la signification naturelle qu'il leur donne.

Le mouvement flamand remonte aux premières années de la nationalité belge, mais il ne fut pas d'abord un mouvement populaire. Le décret de 1819, qui permettait l'emploi du flamand sans traduction dans les actes administratifs et judiciaires, édictait aussi qu'à partir du 1^{er} janvier 1823, aucune autre langue que la langue nationale ne serait reconnue légale pour les affaires publiques dans quatre des provinces belges : les fonctionnaires ignorant le flamand devaient être impitoyablement transférés en Wallonie. Or, qui pétitionna avec le plus d'ardeur contre l'application des nouvelles dispositions légales ? Ce fut le paysan flamand : sur un millier de pétitions envoyées aux Chambres des Provinces-Unies, il y en eut près des trois quarts qui émanaient de citoyens parlant le flamand, et beaucoup étaient rédigées dans cet idiome.

(1) *La Belgique morale et politique (1830-1900)*, par Maurice WILMOTTE. Préface de M. Emile FAOURT. Un vol. in-12 de XXI-355 p. — Bruxelles, Weissembrück, éd. 1902. — Prix : fr. 3-50.

Ce fait contraste violemment avec le bilinguisme qui persista paisiblement dans les petits Etats belges jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. [Il paraît bien que le pétitionnement des flamands fut une erreur au point de vue de leur race : mais il semble qu'il fut dicté surtout par un désir de réaction, de la part des Belges catholiques, contre l'omnipotence des Néerlandais protestants. Quoi qu'il en soit, la question des langues fut indiscutablement une des causes de la Révolution de 1830].

Le mouvement flamand débuta, dès 1834, par un petit pamphlet dans lequel on protestait contre l'abandon dans lequel était tombé un idiome qui avait connu dès 1100 une floraison littéraire. Longtemps le mouvement resta purement littéraire. Une sorte d'académie libre se fonda à Gand, puis une revue le *Belgisch museum*, puis un cercle, sous ce titre qui était tout un programme : *De taal is gansch het volk* « la langue c'est tout le peuple. » On fixa l'orthographe, on édita les monuments littéraires et historiques du passé. En 1844, un congrès, présidé par Willems, réunit les délégués des vieilles chambres de rhétoriques et de quelques cercles d'instituteurs, où l'idée flamande avait trouvé ses premiers prosélytes. Un an plus tard, le gouvernement décrétait la publication des anciens textes de la Belgique occidentale. (1) En 1855, une commission avait été créée pour examiner les griefs, formulés par des pétitions venues de toutes les régions du pays ; on lui avait aussi remis le soin de proposer des encouragements à la littérature néerlandaise et une réglementation nouvelle de l'usage administratif des langues nationales. Cette commission ne fit point comme la plupart de ses pareilles. Au lieu de somnoler, de s'éterniser dans des débats sans conclusion, elle fit preuve d'une initiative tellement énergique, qu'on n'osa publier son rapport.

Depuis 1846 déjà, le mouvement avait pris une allure politique et religieuse. L'abbé David et le libre penseur Willems avaient élaboré un programme commun. Il y aura désormais, par suite de la scission entre libéraux et catholiques, un *David-fonds* et un *Willems-fonds*. Toutefois les hostilités seront suspendues, comme par enchantement, dès qu'il s'agira de combattre les « Fransquillons », c'est-à-dire les partisans de la suprématie du français. Le clergé lève même l'interdit qui frappait, sous le régime hollandais, les livres imprimés dans le nord des Pays-Bas.

Henri Conscience rend aux novateurs le très grand service d'orienter vers eux le goût encore incertain du public flamand. Son *Leeuw van Vlaanderen* « Lion de Flandre » devient la bible d'un patriotisme plus local, mais aussi plus fervent, que le patriotisme belge. Enfin, un poète, Ledeganck, trouve l'expression lyrique des sentiments chers aux Flamands. Le mouvement aura désormais ses écrivains, comme il avait ses théoriciens, ses archéologues et ses pamphlétaires.

(1) En fait, les crédits ne furent votés qu'en 1854. Les réclamations des littérateurs flamands étaient très légitimes ; mais il n'est pas moins légitime, comme le remarque l'auteur, de leur opposer l'indifférence vraiment surprenante avec laquelle le pouvoir, en Belgique, a laissé à la science étrangère le soin de révéler au public les monuments littéraires de la partie orientale du pays.

Au reste, les années, en s'écoulant, ayant atténué les haines politiques, des Congrès, des *landdagen* périodiques groupent les Flamands du nord et du Sud alternativement en Flandre et en Néerlande. La presse flamande ne cesse de se développer : en 1840, on ne compte que dix-sept journaux flamands, dont aucun n'est quotidien ; ce nombre est triplé en 1851 ; en 1854, il en paraît septante-deux, dont six s'impriment chaque jour ; vingt ans après, il faut encore doubler ce chiffre respectable ; maintenant une nouvelle multiplication serait nécessaire.

Cependant la reconnaissance officielle de tant d'efforts fut lente. On ne l'arracha que morceau par morceau aux gouvernants ; libéraux et catholiques, les premiers surtout, redoutaient de modifier l'œuvre de 1830. De là, l'échec de la Commission instituée en 1855, et dont on a dit l'inquiétante activité. Les Flamands ne désespèrent pas. Ils se replient en bon ordre et s'attachent à des conquêtes locales, moins disputées et plus directement utiles à leur dessein.

Le succès de ce côté leur étant naturellement venu, on voit, en 1861, le petit groupe des Néerlandistes, après un débat orageux qui dura deux longs jours, faire inscrire par le Parlement, dans l'adresse au Roi, leur espérance de voir le Gouvernement prendre des mesures pour faire droit aux revendications fondées des populations flamandes. En 1867, ce n'est qu'à la majorité de douze voix que la Chambre repousse un projet de loi aux termes duquel la connaissance du flamand était exigée des magistrats en pays flamand. En 1873, nouvelle tentative, qui eut un meilleur succès : il fut décidé que l'instruction criminelle et les plaidoiries auraient lieu dans la langue du pays. On sait la suite.

Quant au mouvement artistique, il se résume en quelques traits. La période héroïque une fois close, les intellectuels du mouvement réussirent facilement (1886), à obtenir une académie que Rogier avait du reste projeté de fonder dès 1843. Ils réclamèrent et obtinrent des villes d'Anvers, de Bruxelles et de Gand, la construction de théâtres flamands. La manne officielle, sous forme de primes et de subsides plut à partir de 1858 sur le sol néerlandais. Entre 1860 et 1864, on compte septante-cinq pièces couronnées, dont aucune, du reste, n'a survécu. Le nombre des cercles dramatiques monte comme une marée : il est, en 1864, de cent et huit, de deux cents vingt-cinq en 1872 ; en dix ans on avait réparti 150.000 francs entre ces associations. De même se multiplient les productions dramatiques. Mais, si leur quantité est de plus en plus grande, leur qualité est restée médiocre. Celle des acteurs ne l'est pas moins. En 1900, on espère toujours l'homme de génie qui donnera à la scène flamande l'orientation rêvée.

Telle est en raccourci, l'histoire que présente M. WILMOTTE de cet admirable mouvement de race — qui devait si mal tourner.

Pour nous il eut le très grand avantage de susciter (nous préférons dire « de hâter ») le réveil de l'Âme wallonne. Ce réveil, M. WILMOTTE le voit dans la renaissance de la littérature patoise, qui en fut effectivement la première manifestation en date,

et qui reste la plus nombreuse et la plus vivace. M. WILMOTTE nous en montre l'étendue et la valeur par quelques traits caractéristiques. La critique qu'il en fait est peut-être, sur certains points, moins généreuse que de raison. Mais la Renaissance wallonne n'est pas seulement dans le mouvement patois, et j'aurais voulu que l'auteur le dit plus clairement. Il nous devait un exposé synthétique du mouvement wallon intégral. Il aurait pu, mieux que personne, montrer l'influence de certains hommes de science, de certaines œuvres historiques et archéologiques, et citer notamment les travaux de M. HELBIG sur l'art mosan, qui ont donné conscience à nos artistes actuels de la filiation qui les rattache aux vieux maîtres. L'auteur a indiqué sommairement l'importance du groupement suscité à Liège dès 1885 par M. Albert MOCKEL, directeur de la revue *La Wallonie*. On regrettera de ne pas trouver dans les pages que M. WILMOTTE consacre au mouvement littéraire, ne fût-ce qu'un écho du rapport écrit il y a quelque huit ans par M. WILMOTTE lui-même, pour un jury du prix quinquennal de littérature française, et où il montra avec tant de perspicacité les caractères et la valeur du mouvement wallon de littérature française.

Cette réserve faite, il sied de louer ce que dit l'auteur du mouvement flamand actuel, malheureusement dégénéré en flamingantisme étroit, sectaire, et brutalement oppresseur. Il suffira de dire que sur ce point M. WILMOTTE donne exactement l'opinion moyenne — celle d'un historien disert mais prudent — sur des événements qui datent de quelques années à peine et dont on commence à comprendre l'importance.

* * *

Pour tout homme de sang-froid et surtout dégagé des préjugés de l'antiflamingantisme forcené qu'on tâcha vainement de susciter chez nous il y a quelques années, il est évident que le mouvement flamand, dont nous venons d'esquisser d'après M. WILMOTTE la belle allure et la courageuse persévérance, est actuellement trahi par ses derniers propagandistes.

Le succès de justes revendications a cessé de suffire à ces « Flamingants » qui, non contents de rattacher leur mouvement de race au pangermanisme au moyen d'artifices de philologie, cherchent, consciemment ou non, à substituer, dans notre petit pays, par la haine et le mépris qu'ils affichent pour les Wallons, une guerre cruelle à la plus saine et profitable émulation des races.

Cette haine féroce et aveugle ne s'attaque pas seulement aux Wallons, mais aussi aux Flamands qui se réclament de la culture française ou qui professent pour elle un respect mérité.

La récente équipée des Flamingants contre M. Maeterlinck — qui, Flamand d'origine et de cœur, les avait sévèrement jugés — a montré les petits côtés ridicules d'une exaltation qui dégénère en folie furieuse. Après avoir lu ci-dessus un raccourci historique du mouvement « flamand », veut-on voir un tableau du mouvement « flamingant » dans ses origines, son caractère et son développement ?

Il suffira de lire ces extraits d'un article du *Petit Bleu de Paris*, numéro du 20 juillet, qui émane en toute évidence d'un écrivain directement renseigné.

Qu'est-ce que le mouvement flamingant ? Il est particulariste, mais avec des tendances complexes ; car il est nationaliste et il est gallophobe ; pour la grande majorité de ses adeptes il est catholique et conservateur en politique aussi bien qu'en tout autre chose. C'est en quelque manière, une réaction flamande contre la révolution de 1830 qui fut surtout l'œuvre des Wallons ou Belges d'idées et de culture françaises. Réaction assez légitime au début, car la langue flamande et les idées flamandes avaient senti les atteintes profondes de l'influence latine ; mais M. Coremans, d'Anvers, se chargea de la conduire aux plus ridicules folies, et l'on put croire qu'il s'agissait de faire de toute la Wallonie une simple annexe des Flandres. On sait déjà qu'il est d'usage de compter dans l'école flamande tous les artistes wallons et même les plus français d'entre eux. Dans les manuels des collèges, l'histoire des Flandres a pris toute la place, au détriment de l'histoire des provinces wallonnes, qui n'est ni plus héroïque ni moins belle.

Cela ne parut pas suffisant, et désormais l'enseignement fut donné en flamand dans les lycées des Flandres... Les officiers wallons durent connaître le flamand — car on n'ose pas former des régiments régionaux — et tous les employés de l'administration durent l'apprendre et le parler, malgré la difficulté extrême qu'il y a, pour des gosiers latins, à prononcer la plus gutturale des langues germaniques. Tous les imprimés de l'État, depuis les comptes-rendus des Chambres jusqu'au dernier des avis officiels, furent traduits en flamand, même dans la partie wallonne du pays... Devant les tribunaux, les accusés flamands peuvent imposer aux débats l'emploi de leur langue maternelle et c'est parfaitement juste ; mais il paraît que ce n'était pas assez, et dans les procès civils le défendeur eut le droit de forcer sa partie à plaider en flamand...

Le mouvement flamingant fut fertile en inventions grotesques. On lui doit la création d'une série de sinécures où furent casés les plus remuants de ses grands hommes ; témoin cette chaire de déclamation flamande, à Bruxelles, où, au bout de quelques années, un élève se présenta enfin ; ce fut d'ailleurs à la stupéfaction complète du professeur, qui faillit croire à une fumisterie.

Bien que la Flandre soit moins musicienne que peintre, et qu'elle eût déjà deux Conservatoires, à Gand et à Bruxelles — le pays wallon n'en possède qu'un seul — il en fallut un troisième à Anvers pour y donner asile à la vulgarité tonitruante de M. Peter Benoît. Tout fut à l'avenant.

Les travaux publics spécialement consacrés à la Flandre ont absorbé, pendant les huit dernières années, la somme assez ronde de 185.995.800 francs ; tandis que pour la Wallonie on ne dépensait que 25.758.500 francs, soit *moins du septième*. Pourtant la population wallonne est numériquement à peu près égale à celle de la Flandre, et elle paie plus d'impôts. *En Belgique, on le voit, l'élément latin est aujourd'hui écrasé par l'élément germanique.*

C'est le résultat des tendances conservatrices et catholiques qui ont accompagné le mouvement flamingant. En exaltant, et certes avec raison, leur langue maternelle, ses adeptes voulaient surtout préserver le paysan flamand des idées libérales que transmet la culture française. Le flamingantisme libéral, moins absolu, s'est trouvé noyé dans le flamingantisme conservateur dont M. Coremans fut le porte-bannière. La Belgique latine, qui est presque entièrement libérale et socialiste, devait être sacrifiée par un Gouvernement catholique et conservateur. Les ministres sont flamands, et ils n'ignorent point ce qu'ils doivent au flamingantisme. Qui leur donnera tort ?

Il serait injuste de confondre avec ce flamingantisme fanatique le mouvement flamand tout entier. Il ne s'agit plus ici de ce particularisme grotesque qui se ratatine et se recroqueville par peur de l'étranger. Il s'agit de cultiver l'âme flamande, d'en pénétrer le sentiment et de la formuler dans une langue épurée ; il s'agit aussi de lui donner conscience de ses forces...

Il n'y a rien à objecter aux Flamands lorsqu'ils exigent pour leur langue maternelle la place qui lui est due. On peut admettre encore qu'ils veuillent la substituer entièrement au français dans les limites de leurs provinces. Ce qui est intolérable, c'est qu'ils peuvent l'imposer aux Wallons, dont les gosiers français sont obstinément rebelles au parler de leurs voisins. La seule solution légitime est de donner la Flandre aux Flamands et la Wallonie aux Wallons. On s'efforce, au contraire, de créer artificiellement une Belgique bilingue et bâtarde.

Récemment, M. Picard et ses disciples du barreau de Bruxelles, ont même inventé l'âme belge. Ce fut une grande surprise. Cette âme-là était aussi inconnue en Belgique que l'âme austro-hongroise doit l'être au bord du Danube. Les protestations ne pouvaient manquer, et l'une des plus nettes et des plus significatives fut celle de *Wallonia*, revue liégeoise de folklore et de mœurs wallonnes qui donne ici clairement la note de l'opinion cultivée⁽¹⁾. A Liège, les meilleurs esprits vont jusqu'à souhaiter une séparation administrative et financière faite à l'amiable avec les Flamands, et ils jugent que la Belgique peut trouver ses bornes à Bruxelles, capitale neutre et résidence du roi.

(1) [En remerciant notre confrère parisien de la citation si honorable qu'il veut bien faire de *Wallonia*, nous nous permettons de lui faire remarquer que cette revue n'est pas seulement un recueil de folklore et de mœurs wallonnes, mais qu'elle est, ou, si l'on veut, tend à devenir la Revue wallonne intégrale — sans rien perdre, néanmoins, de son caractère documentaire, ce que fait entendre son sous-titre d'« archives wallonnes » adopté depuis un an. — O. C.]

Après le double exposé historique qu'on vient de lire, il est topique d'indiquer à quel degré d'exaspération on en est arrivé, de divers côtés, en présence des excès de ce mouvement si noblement commencé, et si rapidement dégénéré.

Au cours du récent *landdag* de Courtrai, les Flamingants ont encore attiré violemment sur eux l'attention publique, et ils ne peuvent pas se vanter d'avoir eu ce qu'on appelle vulgairement « une bonne presse ».

Voici *La Meuse* qui, sous la plume de M. DES OMBIAUX, fait ressortir dans une page curieuse de caustique ironie le « culot » des Flamingants, leur désinvolture infatigable à inventer des griefs, leur témérité à parler de la Belgique en pays conquis, leur audace à exploiter et à dénaturer l'Histoire.

Voici *Le Bien Public*, journal catholique et conservateur, faisant le procès des « derviches hurleurs qui cherchent à s'imposer à tout le peuple flamand, à excommunier quiconque ne dit pas *amen* à leurs propositions irréfléchies et qui cherchent à suppléer à l'autorité qui leur manque par la violence, la grossièreté et le fracas ».

Voici *Le Précurseur*, que l'on fera difficilement passer pour un journal « fransquillon », démontrant que grâce aux menées violentes des Flamingants, « après avoir été opprimés, les Flamands deviennent oppresseurs en pays flamand même ».

Voici enfin *l'Etotte Belge* qui, sous le titre « La boulimie flamingante », stigmatise à son tour les exagérations du « flamingantisme tremens, qui rêve de dévorer la Belgique tout entière dans le but de lui conserver des fils néerlandais. » Il est temps de réagir avec énergie contre le péril flamingant, dit ce journal. Et il ajoute : « Nous comptons sur les Flamands eux-mêmes, dont le bon sens proverbial finira bien par voir clair dans les revendications absurdes et dangereuses des Flamingants. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on déclare compter loyalement, dans ce but, sur les plus proches spectateurs de la tragi-comédie flamingante. Seulement, naguère encore, nos journaux en dialecte étaient les seuls à tenir ce langage. Aujourd'hui, c'est la grande presse qui fait appel au bon sens public de la nation flamande — et cet appel est d'autant plus pressant que les Wallons sont pour ainsi dire désarmés, la plupart de leurs représentants aux Chambres (et surtout les Socialistes), ignorant de parti-pris ou autrement le péril flamingant.

Le malheur, c'est que les Flamingants crient tellement haut et sont tellement forts de leurs appuis politiques ou, si l'on veut, de la tolérance dont la politique les honore, que les Flamands eux-mêmes

paraissent positivement abasourdis. Rares sont ceux qui protestent contre les pires excès que l'on commet sciemment en leur nom, et sous le couvert de la cause sacrée qui tient au cœur de leur race.

L'appel bienveillant aux Flamands a donc été, jusqu'ici, assez illusoire.

Il reste aux Wallons, à tous ceux qui, en Belgique, honorent la culture française — à tous ceux aussi qui tiennent, pour l'avenir, à l'intégrité du pays — à tous ceux enfin que révolte l'oppression flamingante, il reste le devoir impérieux de clamer sans cesse et hautement leur indignation envers les énergumènes qui ont, chez nos compatriotes flamands, odieusement trahi la plus juste et la plus noble des causes : celle, pour les races, du droit à la vie libre, féconde et généreuse.

O. COLSON.

BIBLIOGRAPHIE (1) :

Les journées montoises de THOMASSIN. — Un vol. de 232 p. — Dequesne-Masquillier et fils, éd. à Mons. — Prix : fr. 1-50.

THOMASSIN, un des plus joyeux collaborateurs du spirituel journal montois *l'Espoir*, vient de réunir en volume la plupart de ses œuvrettes. C'est un délice que la lecture de ces pages savoureuses dans lesquelles THOMASSIN, a noté le spectacle quotidien de la vie montoise. Avec un sens d'observation très sûr, il a célébré les divers métiers de sa ville et il a conféré à chacun d'eux la couleur nécessaire. Il a su en montrer tous les aspects pittoresques et originaux. Le livre de THOMASSIN — sous ce pseudonyme se cache un grave fonctionnaire — fleurit bon sa ville et c'est ce qui en fait tout le prix.

Avec une verve toute spontanée, l'auteur des *Journées Montoises* dessine un coin d'atelier, un carrefour, la silhouette plaisante d'un ivrogne, et sait donner à ce qu'il écrit un cachet bien particulier et surtout une allure très vivante.

Son livre renferme des contes et des impressions en prose, ainsi que des pièces de vers du plus heureux tour.

Les journées montoises, c'est-à-dire la série des professions qui se partagent l'activité des habitants de la ville boraine, les journées de la Laitière, du *Ménusier*, du *Rintier*, du *Barbier*, du *Facteur* et de tant d'autres, sont l'objet de la part de THOMASSIN de descriptions amusantes et minutieuses comme aussi de commentaires de la plus agréable jovialité. Au surplus, toutes ses notations sont prises sur le vif et sont d'une rigoureuse exactitude.

THOMASSIN aime sa ville et ses Borains. Il les morigène parfois, comme par exemple quand ils font la Saint-Lundi tous les jours, mais on sent dans

(1) L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro une partie de la Bibliographie, des Faits divers et la Revue des revues.

ses contes et dans ses poésies les accents d'une vraie affection, pleine d'indulgence et toujours prête au pardon.

La langue des *Journées Montoises* est forte, solide et claire. THOMASSIN, qui en connaît tous les secrets, la manie avec une aisance remarquable, tout en lui gardant — chose précieuse entre toutes — sa saveur native.

Les amateurs de littérature wallonne et tous les friands d'écriture pittoresque voudront lire l'ouvrage de THOMASSIN, qui est bien de son terroir et qui procure de la bonne joie, saine et bruyante.

OLYMPE GILBART.

FAITS DIVERS :

(JUILLET-AOÛT)

LIÈGE. — Le 4 juillet, nous avons appris avec le plus vif sentiment de regret, la mort de M. André DELCHEF, fabricant d'armes, un de nos auteurs wallons le plus justement réputés, décédé subitement vendredi, à midi, en notre ville.

André DELCHEF fut toute sa vie un Wallon fervent et ses efforts tendirent constamment à donner à notre pittoresque langage un lustre toujours plus brillant. Il a bien mérité de la Wallonie, parce qu'il fut un des principaux leviers du mouvement littéraire dont nous admirons aujourd'hui la superbe floraison. D'imagination fertile, d'esprit clair et précis, avec une pointe verveuse des plus plaisantes, il s'adonna particulièrement au théâtre et il a enrichi l'écrin dramatique wallon de pièces qui sont des modèles classiques vers lesquels, plus souvent encore, nous aurions plaisir à voir nos auteurs retourner. Il y a presque un demi-siècle, exactement en 1857, alors que la littérature dramatique wallonne, malgré les œuvres curieuses et fortes du XVIII^e siècle, ne s'était guère manifestée que par des productions plutôt inoffensives, André DELCHEF écrivit une pièce dont le succès fut retentissant et que tous les Liégeois wallonisants ont présente à la mémoire, *Li Galant del Siervante*.

Ce coup d'essai fut un coup de maître et il nous souvient des applaudissements qui saluèrent cette œuvre lorsqu'elle fut reprise, il y a quelques années, au Casino Grétry. La langue s'y affirme pleine, savoureuse, colorée. C'est une vraie joie que d'entendre ce beau wallon de DELCHEF, si vibrant, qui exprime à merveille tout le goût de notre race. Il est resté de cette pièce des mots célèbres, comme le *Dji m' pormonne*, qui est passé à l'état de dicton populaire.

André DELCHEF n'en resta pas là. Il est l'auteur de nombreuses pièces qui toutes obtinrent des succès notoires et, parmi elles, il faut citer : *Les deux Nèveux*, *Pus vix pus sot*, *Li Narène dê curé Moitroux* et *Li Canne dê méd'cin*.

Les deux Nèveux sont une œuvre vraiment remarquable, que les lettrés de la Wallonie placent, avec raison, au tout premier rang. Elle dénote, non seulement une merveilleuse connaissance de toutes les ressources de la langue, mais une entente parfaite de la scène et une observation pénétrante des caractères. *Les deux Nèveux* marquent une date précieuse dans la Wallonie littéraire.

Par ces quelques lignes, on peut voir quelle influence André DELCHEF a exercée sur les lettres wallonnes. Avec lui disparaît un des maîtres-auteurs de notre région et l'un de nos plus puissants écrivains de terroir.

André DELCHEF était une de ces natures toutes d'une pièce, un peu misanthropes même, qui forcent l'estime et le respect. Il appartenait à l'une de ces vieilles familles dont l'esprit, le caractère, tout, jusqu'au nom lui-même appartient en propre au terroir wallon qu'elles incarnent par une sorte de privilège, et qui conservent jalousement les traditions d'honneur, de franc parler et d'intransigeante fierté dont est fait l'âme même de la race.

— Le 29 juin, à la cérémonie de la distribution des récompenses aux élèves de l'Académie de cette ville, M. Alfred MICHA, échevin des Beaux-Arts, a prononcé un intéressant discours dont la partie essentielle est relative à l'histoire et la description d'une superbe maison de la rue Féronstrée, l'hôtel des anciens comtes d'Ansembourg. Cette maison est remarquable surtout par sa décoration intérieure ; elle date d'une excellente époque liégeoise, la première moitié du XVIII^e siècle. On sait avec quel art furent traitées sous Louis XIV et Louis XV les boiseries liégeoises : la beauté, la richesse, les sculptures dont sont ornés nos meubles de cette époque, les ont fait apprécier et rechercher du monde entier. Or, les boiseries de l'hôtel d'Ansembourg sont de toute beauté, ainsi que les peintures murales, et les plâtres et les faïences, le tout conservé en parfait état. Le propriétaire actuel, qui a toujours refusé de céder les morceaux d'art liégeois qui ornent sa somptueuse maison, s'est à présent déclaré prêt à la vendre, ou s'il n'a pas d'offres, à transformer l'hôtel en maison de rapport. La presse liégeoise tout entière s'est émue de pareille éventualité, et, en dernier lieu, l'*Institut archéologique* a adressé une requête à l'Administration communale, pour que celle-ci mette tout en œuvre pour acquérir la maison Jongen. La revue *Art et Critique*, n^o de juillet, publie l'intéressant discours de M. MICHA.

— A la séance du Conseil communal du 28 juillet, le premier objet de l'ordre du jour était la remise solennelle de l'allocation votée par le Conseil communal à M. Théodore GOBERT, archiviste provincial, pour aider à la publication de la table alphabétique générale de son ouvrage intitulé *Les Rues de Liège*.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la ville et du pays, tous les représentants des vieilles familles liégeoises, les patriotes comme les érudits, les historiens, les archéologues et les artistes connaissent et estiment ce bel ouvrage, fruit de vingt années de travail, et où M. GOBERT a entassé un nombre immense de renseignements et de documents. C'est une œuvre de bénédictin qui représente une somme extrême de labeur, de patientes et d'érudites recherches.

Il faut savoir gré au Conseil d'avoir tenu à féliciter M. GOBERT et au Collège d'avoir voulu que ces félicitations fussent exprimées solennellement et publiquement.

Nous sommes heureux de l'hommage rendu au magistral ouvrage de M. GOBERT et joignons avec plaisir nos félicitations à celles qui lui ont été

exprimées en cette circonstance, par l'honorable bourgmestre de Liège aux applaudissements unanimes des membres du Conseil communal.

— En remplacement de M. Surmont de Volksberghe, démissionnaire, le Roi a nommé un liégeois, M. Gustave Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail. Précédemment, M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, était le seul membre wallon du cabinet. M. Francotte est un lettré qui s'est toujours intéressé, non seulement comme conseiller communal à Liège, mais à titre personnel et privé, à la Littérature wallonne, aux Arts et aux artistes wallons. Nous devons nous féliciter que la minorité wallonne d'une voix sur sept soit renforcée au Ministère par l'appoint d'une personnalité liégeoise, telle que M. Gustave Francotte.

— La partie wallonne de la revue de M. GARNIER que doit monter en octobre le Théâtre royal, a été confiée à M. Charles BARTHOLOMEZ, dont on se rappelle le succès, l'an dernier, obtenu en collaboration analogue avec M. NELLO BRETEUIL pour la revue du Pavillon de Flore.

— Le concours dramatique wallon organisé par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, à l'occasion du XX^e anniversaire de sa fondation, a réuni un ensemble de vingt et une sociétés, réparties en quatre catégories : les deux premières réservées aux sociétés rurales ou citadines n'ayant encore pris part à aucun concours; les deux dernières, celles d'Excellence et d'Honneur, aux cercles qui avaient déjà obtenu des distinctions. Les séances ont eu lieu successivement dans les différents théâtres de la ville, devant un public nombreux, qui a suivi les diverses joutes avec une attention soutenue.

Voici le palmarès :

SECONDE DIVISION, sept sociétés concurrentes. — 1^{er} prix : *Les Homéristes*, de Montegnée, interprétant *Li tchif-d'ouve da Mitchi*, de Déom. 2^e prix : *Li Pilé walon*, de Herstal, interprétant *Li Portrait ou les deûs frés*, d'Alph. Tilkin. 3^e prix : *L' Houlotte*, de Jemelle, interprétant *Li Galant strindû*, de Despret. 4^e prix : *L'Espioér*, de Herstal, interprétant *Li creûs d'honneur*, de Th. Bovy.

Parmi les prix personnels, on doit trouver particulièrement mérité celui accordé, à titre de prix unique, à l'unanimité et avec félicitations du jury, à M^{lle} Léona Lardoz, de la Société de Jemelle : cette charmante « amateur » a fait preuve d'un art véritable et d'un naturel parfait, dans un ensemble, du reste, lui-même très remarquable.

PREMIÈRE DIVISION, huit sociétés concurrentes. — 1^{er} prix : *Nameûr po tot*, de Bruxelles, interprétant *On mwinnadje di francs pauvres*, de Leroy. 2^e prix : *l'Echo du vallon*, de Montegnée, interprétant *On cöp d'grisou*, de Jacquemotte. 3^e prix : *Les Walons*, de Seraing, interprétant *Gâté*, de Derache et Bartholomez. 4^e prix : *Les Amateurs réunis*, de Boncelles, interprétant *Li Maisse de l' djowe*, de Bovy. Deux prix personnels : à M^{me} Beauvaret et à M. Rip, deux artistes de *Nameûr po tot*. Cette Société a émerveillé le public, et la presse est unanime à louer les fortes qualités de ses acteurs et l'excellence de l'ensemble.

EXCELLENCE, quatre Sociétés concurrentes. — 1^{er} prix à *La Fougère*, de Liège, interprétant *Li rose di Fétène*, d'Edm. Etienne, de Jodoigne, trad. O. Colson. 2^e prix : *Les Enfants de Thatie*, de Seraing, interprétant *Les frés Burtain*, de Tilkin. — Deux prix personnels hommes à des membres d'autres sociétés.

HONNEUR, pièce imposée, inédite : *Li bone sonnance*, de M. Peclers. Deux Sociétés concurrentes, de Liège. — 1^{er} prix, au *Perron Liégeois*. 2^e prix, à la *César Franck*. Un prix d'amateur homme et un id. dame à la *César Franck*; un id. dame au *Perron Liégeois*. — Le jury s'est trouvé en présence de deux interprétations très différentes, l'une, plutôt réaliste, l'autre qu'on pourrait qualifier de romantique. C'est cette dernière manière de comprendre la pièce qui l'a emporté.

Si l'on se retrace les différentes phases du concours on constate avec plaisir les beaux résultats scéniques obtenus par les diverses Sociétés. On n'a point vu cette fois de Cercles absolument insuffisants. Le progrès est général. Il se marque autant et peut-être plus dans l'effet d'ensemble, dans la cohésion des éléments de chaque troupe, que dans les mérites particuliers de certains amateurs. Certes les prix personnels ont été hautement mérités, mais des amateurs de réelle valeur se révèlent à chaque concours et les présentes joutes ont démontré que le pays wallon possède une pléiade d'artistes capables de se produire dans les bonnes pièces du répertoire avec tout le naturel et la sincérité qu'on ne trouve pas toujours chez les professionnels. Mais, nous ne saurions trop insister sur ce point, la vraie marque du progrès de notre art populaire est dans la remarquable homogénéité de presque toutes les interprétations distinguées par le jury. On sent que l'importance accordée à la régie grandit de jour en jour au sein de nos Associations dramatiques. Une autre remarque importante à faire est que le drame et la comédie de caractère sont désormais entrés dans le répertoire courant, même au village, où trop longtemps on a accordé au vaudeville et à la pochade une importance exagérée.

Le concours a donné à ces différents points de vue une démonstration très nette. Aussi la critique a-t-elle unanimement marqué sa satisfaction; elle a fortement loué, en cette occasion, le talent généralement dépensé par ces « acteurs » qui ne sont point des professionnels, mais des ouvriers, pour la plupart, qui, la tâche du jour achevée à l'atelier, s'en vont aux répétitions, de cœur joyeux, non comme à une tâche nouvelle, mais comme à un délassement bien mérité, et qui, néanmoins, consacrent une somme considérable d'efforts à mériter le suffrage du public, se soumettant avec confiance et avec une patience admirable aux exigences multipliées d'un régisseur rarement satisfait, et cela jusqu'au jour tant désiré de la représentation publique...

Tandis que la valeur littéraire et artistique du mouvement dramatique wallon s'épure et se développe, on ne doit pas perdre de vue sa haute valeur éducative et même moralisatrice pour la classe ouvrière.

VERVIERS. — Une manifestation émouvante s'est déroulée, le 3 juillet, à l'École normale de Verviers, à l'occasion de la retraite de l'éminent directeur M. Elysée HARROY, qui, depuis bientôt un quart de siècle, dirige cet établissement avec tant d'autorité. Le corps professoral, un nombre considérable d'anciens élèves, les amis personnels du jubilaire s'étaient réunis pour le fêter. M. FAMENNE, au nom des professeurs, a rappelé que l'École normale de Verviers est l'œuvre de M. HARROY. MM. Bonmariage et autres ont exprimé les sentiments de reconnaissance des élèves et anciens élèves. M. HARROY a répondu par des paroles d'une cordialité émouvante. Au nom des amis, M. Albert Bonjean a exalté le patriotisme actif de M. HARROY, son amour de la terre wallonne que l'infatigable marcheur a cent fois parcourue, que le poète a chantée, que le savant a étudiée, en mettant en toutes ces manifestations si diverses la marque d'un esprit aussi original que fécond. La fête s'est terminée, au banquet, par des chansons — et le Wallon a joué son rôle dans les distractions du dessert, en partage avec les chansons déjà anciennes de M. HARROY lui-même, qui ont, comme on le sait, gardé une popularité vivace et du meilleur aloi.

— Un archéologue verviétois, M. Hubert Demoulin, attaché à l'École française d'Athènes, vient de faire une découverte très intéressante. Il a mis à jour, dans l'île de Tinos, les ruines importantes du temple de Poséidon et d'Amphitrite dont Strabon parle longuement. Des monuments épigraphiques très curieux ne laissent aucun doute relativement à l'attribution de ces ruines. Les fouilles sont continuées activement sous la surveillance de M. Demoulin et le temple tout entier sera bientôt dégagé.

MALMÉDY. — Le 20 juillet la musique du 30^{me} de ligne qui se trouvait pour ses exercices de tir au camp d'Elsenborn a donné ici dans la salle de M. F. Dester un concert sur le brillant programme duquel figurait *Lu nute du Maye*, sérénade wallonne d'Ol. LEBIÈRE. La vaste salle archi-comble a bissé et rebissé cette œuvre du sympathique compositeur malmédien et, à la troisième reprise, toute l'auditoire a entonné le texte wallon de feu Florent LEBIÈRE.

Il semble, du reste, que les chansons wallonnes soient à l'ordre du jour de nos concerts. Le 18 août, au concert donné par l'harmonie la Fraternité à l'occasion de sa fête annuelle, un chanteur rappelé après une romance quelconque, chanta le *Todis Wallons* des Frères HENRI ET ANTOINE, du « Club Wallon » et les invités enthousiasmés après chaque strophe en reprenaient le refrain à gorge déployée.

BORINAGE. — Viennent de paraître à Horau, les premiers numéros d'une jolie gazette hebdomadaire, intitulée *Le Pays borain*. Ce nouveau périodique se présente comme un « organe de publicité », mais ce n'est là qu'une formule d'appel à l'appui intéressé du négoce et de l'industrie. En réalité, c'est ici une vraie entreprise de décentralisation artistique et littéraire, tout indiquée aux collaborateurs du beau livre sur le *Borinage* dont l'un de nos collaborateurs rendra compte prochainement.

Dans son article-programme, *Le Pays borain*, s'adressant aux amis « qui conservent l'affection de cette contrée si caractéristique », leur dit : « En travaillant avec nous à faire revivre au jour le jour le passé comme la vie présente de notre cher pays, ils rempliront un devoir presque sacré, celui qu'a tout homme de glorifier la terre natale ».

Signe des temps! Naguère, pareille entreprise eut été le fait des seuls patoisants. Il est vrai que ceux-ci n'auraient pas vu si large, et s'en seraient tenus à honorer « le vieux langage de nos pères » — ce qui, du reste, est la base de tout. Cette fois, nous voyons se consacrer à l'œuvre cordiale un artiste comme M. Marius RENARD, un très éclairé ethnographe et écrivain comme M. Oscar GHILAIN, sans compter des écrivains populaires avec, à leur tête, M. Joseph DUFRANE. Cette liste suffit déjà à montrer la variété et l'excellence des efforts coordonnés pour la réalisation d'un programme complet.

Wallonia souhaite de tout cœur le plus durable succès au *Pays borain*, dont les premiers numéros déjà sont du plus pittoresque intérêt.

REVUE DES REVUES :

— *Le Journal des Etrangers*, de Spa, commence, dans son numéro du 3 juillet, la publication d'une série de curieux articles historiques et anecdotiques de M. Albin BODY sur « la Vie des bobelins autrefois ».

— *La Revue graphique belge*, mai. — Notre collaborateur, M. Ernest MATTHIEU, comme suite à son article paru dans la même *Revue* et rappelé ci-dessus p. 155, termine la liste des œuvres sorties des presses de Jean Maes, le premier imprimeur d'Ath; il constate, et prouve par des documents, qu'il y eut à Ath deux imprimeurs de mêmes nom et prénom; il fournit des détails sur la vie de Jean Maes fils, et fait le relevé, également descriptif, de ses œuvres typographiques.

— *Revue scientifique* (12 juillet). — M. HARROY, directeur de l'École normale de Verviers, apporte une contribution importante aux connaissances relatives à l'art préhistorique et à la solution de la question tant controversée des *silex artistiques*. L'auteur reprend le problème au point où l'avait laissé BOUCHER DE PERTHES et s'applique à démontrer que les silex de notre vieil ancêtre quaternaire n'étaient pas seulement des armes et des outils, mais aussi des œuvres d'art souvent remarquables. « L'homme y a gravé son image et celle de sa compagne, la représentation de quelques animaux, toujours les mêmes, le chien, le cervidé et l'oiseau; il y a gravé aussi des scènes de la vie, la chasse et l'amour, surtout l'amour maternel, — scènes toujours identiques et mille fois répétées. » Très curieusement, HARROY fait voir ces différents types qui avaient jusqu'ici échappé à l'attention. — Ce travail est la preuve de l'esprit très curieux, de l'intelligence très originale et très indépendante dont M. HARROY a fait preuve en divers domaines.

— Après avoir fait de Rops un Flamand ou un Hongrois, et de César Franck un Allemand, voici qu'on fait de Zénobe Gramme un Américain. Mais cela ne va pas sans difficulté non plus, car, sous quelque latitude que le hasard de la vie les ait amenés, les Wallons ne sont plus disposés à se laisser « refaire » leurs gloires. Voici, en effet, l'intéressante lettre que nous trouvons dans le *Journal de Genève* :

Berne, le 22 juillet 1902.

Monsieur le directeur,

Je lis dans la chronique industrielle du *Journal de Genève*, numéro de ce jour : « C'est vers 1878 qu'un modeste ouvrier américain, Zénobe Gramme, inventa et construisit une machine électrique assez rustique, mais produisant un courant continu et puissant. »

Et plus loin : « C'est bien notre Europe qui a produit les savants qui ont découvert pour ainsi dire l'électricité ou l'ont étudiée au point de vue scientifique, les Volta, les de la Rive et les Ampère, mais c'est l'Amérique qui l'a mise triomphalement en œuvre par ses Gramme, ses Bell et ses Edison. »

Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le directeur, que Zénobe Gramme est Américain comme un autre inventeur illustre que vous devez connaître, Raoul Pictet, est... Asiatique!

Gramme est doublement mon compatriote, comme Belge d'abord, comme Wallon ensuite. Il est né, en effet, à Jehay-Bodegnée, petit village des environs de Liège, en 1826. Son père était un modeste employé des douanes. Lui-même débuta dans la vie comme ouvrier menuisier. Bien qu'il ait passé la plus grande partie de son existence à Paris, où il est mort l'année dernière couvert d'honneur et de gloire, il resta toujours fortement attaché à son pays d'origine.

Dans la belle et profonde étude qui termine « La Suisse au XIX^e siècle », M. Paul Seippel se plaint de ce que les historiens de l'art annexent volontiers. L. Robert ou Gleyre à la France, Böcklin à l'Allemagne et Vela à l'Italie.

Ce sont évidemment là des distractions fâcheuses. Mais, comme vous le voyez, il n'y a pas que la Suisse qui en soit victime.

Veuillez agréer, etc.

HUBERT KRAINS.

Secrétaire du bureau international de l'Union postale.



Le prétendu séjour de Mandeville en Egypte



DEPUIS que M. BOVENSCHEN, dans un travail magistral ⁽¹⁾, dont on ne saurait trop admirer la vaste érudition et l'esprit critique, a indiqué avec la plus grande exactitude les sources de presque toutes les affirmations du célèbre voyageur liégeois du XIV^e siècle Jean DE MANDEVILLE (ou plutôt Jean DE BOURGOGNE A LA BARBE), on s'accorde à reconnaître que nous avons affaire à un imposteur aussi savant qu'effronté, mais qui n'a guère voyagé.

Frappé cependant de ce que quelques renseignements sur l'Egypte ne se rencontrent que chez lui ⁽²⁾; trouvant d'autre part, que toute la partie qui semble appartenir en propre à MANDEVILLE produit une telle impression de véracité qu'on doit y voir la preuve d'un long séjour en Egypte à la Cour du Sultan ⁽³⁾, M. BOVENSCHEN conclut à la réalité de ce séjour et se montre disposé à accepter comme véridiques certaines assertions relatives à ce sujet : c'est ainsi qu'il admet qu'il a été « sept ans bailliez en Alexandrie » ⁽⁴⁾ et que, s'étant distingué comme chef de l'infanterie dans des guerres contre les bédouins, on lui offrit en mariage une dame de sang princier, mais à la condition d'abjurer le christianisme ⁽⁵⁾.

Il n'est pas étonnant que l'autorité que son travail a donnée à M. BOVENSCHEN ait, sur la question du séjour en Egypte, entraîné l'assentiment du monde savant ⁽⁶⁾.

(1) *Untersuchungen über Johann von Mandeville und die Quellen seiner Reisebeschreibung*. Von Albert BOVENSCHEN. (*Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1888, XXIII, p. 177-306).

(2) BOVENSCHEN, p. 205. — (3) Id., p. 227. — (4) Id., p. 203. — (5) Id., p. 182.

(6) *BIOGRAPHIE NATIONALE*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, XIII, p. 321. — *REVUE CRITIQUE*, 1891, 2, p. 271.

Pourtant, si on y avait regardé de plus près, on aurait remarqué deux circonstances de nature à éveiller le doute.

D'une part, quand MANDEVILLE parle de l'Égypte, il se met en scène et affirme avec énergie. Or, comme M. BOVENSCHEN l'a fait remarquer avec raison, chaque fois que MANDEVILLE parle de lui-même, c'est pour préparer et faire passer ses impostures les plus hardies et il y a jusqu'à cinq cas bien avérés de ce raffinement dans le mensonge (1).

D'autre part, ne faut-il pas trouver fort étrange que ce savant à l'esprit curieux, toujours à l'affût de choses intéressantes ou merveilleuses, que cet homme d'action qui, dit-on, a si longtemps séjourné en Égypte en des qualités qui ont dû lui permettre de tout voir et de tout savoir, copie servilement, pour presque tout ce qu'il dit de l'Égypte, deux écrivains : HAITON D'ARMÉNIE, auteur de l'*Histoire orientale* (2) et Guillaume DE BOLDENSELE, auteur de l'*Itinéraire* (3)? Quelle raison MANDEVILLE a-t-il pu avoir de ne pas raconter de son chef des choses qu'il doit avoir vues ?

Et l'on n'aurait pas tort de douter. Il n'y a, chez MANDEVILLE, que deux passages relatifs à l'Égypte dont on n'a pas retrouvé la source : la description de la Cour du Sultan et son entretien avec ce prince sur la conduite des chrétiens.

Est-il impossible de découvrir ces sources? Nous ne le croyons pas.

Voyons d'abord la description de la Cour du Sultan. Ce prince, nous dit-on, a quatre femmes, dont l'une est chrétienne et qui habitent des villes différentes. Mais il prend aussi des concubines, faisant venir les jeunes filles du pays à sa Cour et gardant les plus belles. A celles qu'il choisit, il remet un anneau ; on les mène alors au bain et on les revêt d'habits précieux. D'autre part, il est prescrit de ne paraître que magnifiquement vêtu devant le Sultan ; en sa présence, on doit se mettre à genoux et baiser la terre. Quand un étranger obtient audience, des soldats armés se tiennent derrière lui pour le mettre immédiatement à mort s'il osait dire quelque chose d'inconvenant ou de blessant (4).

Pour toutes les banalités de la fin, il n'est guère besoin de chercher de source : l'imagination de MANDEVILLE a pu suffire. Mais, pour les détails un peu plus caractéristiques relatifs aux concubines, il est difficile de ne pas y reconnaître une paraphrase si pas une reproduction des versets 12 et suivants du deuxième chapitre du LIVRE D'ESTHER.

Plus frappante est l'entrevue avec le Sultan. Et ici, tout est si vivant, qu'on est naturellement porté à en admettre la réalité.

Écoutons donc MANDEVILLE : (1).

Je vais vous raconter ce que le Sultan me dit un jour dans sa chambre. Il en renvoya tout le monde, seigneurs et autres, parce qu'il voulait me parler en Conseil. Et alors il me demanda comment les chrétiens se gouvernaient en notre pays.

Et je répondis : Très bien, Dieu merci !

Et il me dit : Vraiment non ! Car vous autres chrétiens vous ne vous faites pas souci en voyant combien peu fidèlement vous servez Dieu. Vous devriez donner aux gens du commun l'exemple de bien faire et vous leur donnez l'exemple de mal faire. Car les gens du commun, aux jours de fête, quand ils devraient aller à l'église pour servir Dieu, vont aux tavernes et s'y livrent à la glotonnerie tout le jour et toute la nuit, et mangent et boivent comme des animaux qui n'ont pas la raison et ne savent pas quand ils ont assez. Et, de même, les Chrétiens s'encouragent les uns les autres, en toutes les façons qu'ils peuvent, à se battre et à se tromper réciproquement. Et ils sont si orgueilleux qu'ils ne savent comment se vêtir ; habits longs, puis courts, étroits, puis larges ; avec des épées, puis avec des dagues, et de toutes les façons imaginables. Ils devraient être simples, doux et vrais et pleins de bonnes œuvres, comme l'était Jésus, en qui ils croient ; mais ils sont tout le contraire et toujours enclins au mal et à faire le mal. Et ils sont si convoiteux que, pour un peu d'argent, ils vendent leurs filles, leurs sœurs et leurs propres femmes pour les mettre à la débauche. Et l'un séduit la femme de l'autre, et nul ne tient sa foi à autrui ; mais ils violent leur loi que Jésus-Christ leur a donnée à garder pour leur salut. Et, ainsi, pour leurs péchés, ils ont perdu tout ce pays que nous tenons. Parce que, à cause de leurs péchés ici, Dieu les a donnés en nos mains ; non par suite de notre force, mais à cause de leurs péchés. Car nous savons bien en toute vérité que quand vous servez Dieu, Dieu vous aidera ; et, s'il est avec vous, nul ne peut être contre vous. Et, cela, nous le savons bien par nos prophéties, que les Chrétiens regagneront ce pays de nos mains quand ils serviront Dieu plus dévotement. Mais aussi longtemps qu'ils seront de vie mauvaise et impure (comme ils le sont actuellement), nous n'avons crainte d'eux, car Dieu ne les aidera point.

Et alors je lui demandai comment il savait l'état des Chrétiens. Et il me répondit qu'il savait tout l'état des gens du commun aussi par ses envoyés qu'il députait en tous pays en guise de marchands de pierres précieuses, de draps d'or et d'autres choses pour savoir les manières de chaque pays parmi les Chrétiens.

Et alors il rappela tous les seigneurs qu'il avait renvoyés de sa chambre et il m'en montra quatre, qui étaient de grands seigneurs et qui me parlèrent de mon pays et de beaucoup d'autres contrées chrétiennes aussi bien que s'ils avaient été de ces pays ; et ils parlaient français parfaitement et le Sultan aussi, ce dont j'eus grande merveille. Hélas ! c'est une grande honte qu'un peuple qui est sans loi puisse nous reprendre de nos péchés. Et ceux qui devraient être convertis au Christ et à la loi de Jésus par nos bons exemples et par notre vie acceptable à Dieu, et être ainsi convertis à la loi de Jésus-Christ, sont, par notre méchanceté et mauvaise vie, éloignés de nous ; des étrangers à notre sainte et vraie foi nous accuseront ainsi et nous tiendront pour gens de mauvaise vie et

(1) BOVENSCHEN, p. 244-245 ; 273 ; 288 ; 295 et 301. (2) Id., p. 225. (3) Id., p. 210. (4) Id., p. 226-227.

(1) Chapitre XII. (Par exemple l'édition de Cassel, Londres, 1886, p. 90-92).